

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01136 Numéro SIREN : 843 272 881 Nom ou dénomination : AB COURTAGE

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2023 sous le numéro de dépôt 7992

SAS AB COURTAGE
1359 CORNICHE BENARD

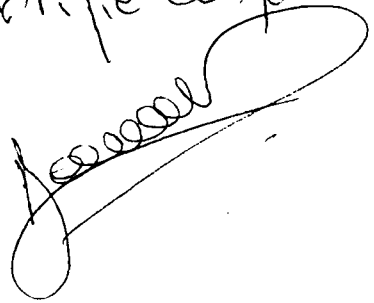
06370 MOUANS SARTOUX

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Activité principale de l'entreprise : COURTAGE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES LIES

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal

Certifié conforme


Fait à ANTIBES
Le 18/05/2023

FAVERE Emmanuelle
EXPERT-COMPTABLE

CONSEIL GESTION EXPERTISE ET AUDIT
34 BD WILSON
LE DECEATUM
06600 ANTIBES
06.34.30.44.93

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Total II				
DISPONIBILITES	1		1	
51200000 BNP	1		1	
Total III	1		1	
TOTAL GENERAL	1		1	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAL	500	500		
10130000 CAPITAL	500	500		
REPORT A NOUVEAU	3 621	4 083	461	11.30
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	3 621	4 083	461	11.30
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	380	461	841	182.33
Total I	3 501	3 121	380	12.17
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	3 286	2 305	980	42.53
45510000 C/C ALEXIS BERNARDIN	3 286	2 305	980	42.53
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	216	672	456	67.86
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS		672	672	100.00
40810000 FOURN-FACTURES NON PARVENUES	216		216	
DETTES FISCALES ET SOCIALES		144	144	100.00
44860000 ETAT- CHARGES A PAYER		144	144	100.00
Total IV	3 502	3 121	380	12.19
TOTAL GENERAL	1		1	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022	12	Exercice N-1 31/12/2021	11	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Chiffre d'affaires NET						
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			1 317		1 317	100.00
74410000 SUBVENTIONS RECUES COVID			1 317		1 317	100.00
Total des Produits d'exploitation			1 317		1 317	100.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	371		652		281	43.08
62260000 HONORAIRES (HORS RETROCES	216		444		228	51.35
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	45				45	
62700000 SERVICES BANCAIRES & ASS.	110		58		52	88.52
62810000 COTISATIONS SYND & PROFESSION.			150		150	100.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			144		144	100.00
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE			144		144	100.00
Total des Charges d'exploitation	371		796		425	53.37
Résultat d'exploitation	371		521		892	171.32
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1		59		58	97.63
66160000 INT.BANC. ET S/OP.FINANCT	1		59		58	97.63
Total des Charges financières	1		59		58	97.63
Résultat financier	1		59		58	97.63
Résultat courant avant impôts	373		461		834	180.81
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	7				7	
67120000 PÉNALITÉS, AMENDES DÉDUCTIBLES	7				7	
Total des Charges exceptionnelles	7				7	
Résultat exceptionnel	7				7	
Total des produits			1 317		1 317	100.00
Total des charges	380		856		476	55.62
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	380		461		841	182.33

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Total II				
DISPONIBILITES	1		1	
51200000 BNP	1		1	
Total III	1		1	
TOTAL GENERAL	1		1	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAL	500	500		
10130000 CAPITAL	500	500		
REPORT A NOUVEAU	3 621	4 083	461	11.30
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	3 621	4 083	461	11.30
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	380	461	841	182.33
Total I	3 501	3 121	380	12.17
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	3 286	2 305	980	42.53
45510000 C/C ALEXIS BERNARDIN	3 286	2 305	980	42.53
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	216	672	456	67.86
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS		672	672	100.00
40810000 FOURN-FACTURES NON PARVENUES	216		216	
DETTES FISCALES ET SOCIALES		144	144	100.00
44860000 ETAT- CHARGES A PAYER		144	144	100.00
Total IV	3 502	3 121	380	12.19
TOTAL GENERAL	1		1	

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Chiffre d'affaires NET				
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		1 317	1 317	100.00
74410000 SUBVENTIONS RECUES COVID		1 317	1 317	100.00
Total des Produits d'exploitation		1 317	1 317	100.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	371	652	281	43.08
62260000 HONORAIRES (HORS RÉTROCES	216	444	228	51.35
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	45		45	
62700000 SERVICES BANCAIRES & ASS.	110	58	52	88.52
62810000 COTISATIONS SYND & PROFESSION.		150	150	100.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		144	144	100.00
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE		144	144	100.00
Total des Charges d'exploitation	371	796	425	53.37
Résultat d'exploitation	371	521	892	171.32
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1	59	58	97.63
66160000 INT.BANC. ET S/OP.FINANCT	1	59	58	97.63
Total des Charges financières	1	59	58	97.63
Résultat financier	1	59	58	97.63
Résultat courant avant impôts	373	461	834	180.81
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	7		7	
67120000 PÉNALITÉS, AMENDES DÉDUCTIBLES	7		7	
Total des Charges exceptionnelles	7		7	
Résultat exceptionnel	7		7	
Total des produits		1 317	1 317	100.00
Total des charges	380	856	476	55.62
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	380	461	841	182.33

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURN-FACTURES NON PARVENUES			216.00
31/12/2022 IV PROV HONOS CGEA 2022 2HX90€		216.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PÉNALITÉS, AMENDES DÉDUCTIBLES			7.00
04/07/2022 OD CFE 2021 REGLEE CC MAJOR	7.00		

31/12/2022

CONSEIL GESTION EXPERTISE ET AUDIT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-Q B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS AB COURTAGE		1359 CORNICHE BENARD	
SIRET	8 4 3 2 7 2 8 8 1 0 0 0 1 5	06370 MOUANS SARTOUX	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	COURTAGE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	373
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	--	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CONSEIL GESTION EXPERTISE ET AUD 34 BD WILSON LE DECEATUM 06600 ANTIBES Tél: 06.34.30.44.93		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu
		18/05/2023	MOUANS SARTOUX
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
		Signature	BERNARDIN ALEXIS
Examen de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise		SAS AB COURTAGE		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		1359 CORNICHE BENARD		06370 MOUANS SARTOUX		
Numéro SIRET *		84327288100015				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 31122022		
				Exercice N-1 clos le 31122021		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	074		
Valeurs mobilières de placement		080	082			
Disponibilités		084	086	1	1	
Charges constatées d'avance *		092	094			
Total II		096	098	1	1	
Total général (I+II)		110	112	1	1	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	500	500	
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)		132			
	Report à nouveau		134	(3 621)	(4 083)	
	Résultat de l'exercice		136	(380)	461	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	(3 501)	(3 121)	
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	216	672	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 3 286)		172	3 286	2 449	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	3 502	3 121	
Total général (I + II + III)				180	1	
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS AB COURTAGE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 2		13 1 1 2 2 0 2 1					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
		services *			217		218						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226				1	317		
	Autres produits					230							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232				1	317		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242		371			652		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244					144		
	Rémunérations du personnel *					250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252							
	Dotations aux amortissements *					254							
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262							
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)						264		371			796		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		(371)			521		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280							
	Produits exceptionnels				(IV)	290							
	Charges financières				(V)	294		1			59		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300		7					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348									
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		(380)			461		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312			314		380		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997			
Déductions	Entreprise nouvelles (43 septies)		986		Zone franche urbaine (43 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 quinquies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (43 septies A)	989		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	991				342
	Divers* dont ZFA NG (44 quinquies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44 septies)	993				350
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352				354		373	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356							
Déficits antérieurs reportables : * 11 360		ont imputés sur le résultat :							360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370				372		373		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AB COURTAGE

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	⑤	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS AB COURTAGE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II	DÉFICITS REPORTABLES			Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	11 369	Déficits reportables	984 11 369
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice	860 373
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870-984+860)	870 11 742

III	DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)						380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326
N° du centre de gestion agréé						388
Montant de la TVA collectée						374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2023

5

Désignation de l'entreprise : SAS AB COURTAGE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 4 3 2 7 2 8 8 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB COURTAGE

ADRESSE (voie) 1359 CORNICHE BENARD

CODE POSTAL 06370

VILLE MOUANS SARTOUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BERNARDIN Prénom(s) ALEXIS

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 180191 N° Département 06 Commune GRASSE Pays FR

Adresse : N° 1359 Voie CORNICHE BENARD

Code postal 06370 Commune MOUANS SARTOUX Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AB COURTAGE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros

Siège social : 1359 Corniche Paul Bénard

06370 MOUANS SARTOUX

RCS CANNES 843.272.881 (2018B01136

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 26 JUIN 2023

L'An deux mille vingt-trois, Le vingt-six juin

A dix-neuf heures,

Au siège social,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis par Monsieur BERNARDIN, Président Actionnaire,

Afin d'approuver les comptes présentés par ces derniers ainsi qu'il est prescrit par les dispositions des articles L 223-26 à L 223-28 du Code de Commerce,

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022, l'annexe les complétant, et le teste des résolutions proposées, ont été tenus à disposition de l'actionnaire unique dès leur établissement.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

-l'examen des comptes annuels,

-l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

-l'affectation des résultats de cet exercice ;

-la fixation de la rémunération du Président pour le prochain exercice ;

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit de 380 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code des impôts, l'Actionnaire unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent de dépenses non admises dans les charges déductibles.

En conséquence, l'Actionnaire unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à la somme de 380 euros en report à nouveau.

S'agissant du 4^{ème} exercice, l'Actionnaire unique prend acte qu'il n'a jamais été distribué de dividendes.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique Président n'a pas été rémunéré sur l'exercice.

Il n'alloue aucune rémunération au Président pour le prochain exercice.

Il continuera à prétendre sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

QUATRIEME DECISION

L'Actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Actionnaire unique, Président de la société et répertorié sur le registre des décisions de l'Actionnaire unique.

Alexis BERNARDIN

Président

